



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



### ARRETE PERMANENT N° 2023-008

**DECLASSEMENT de la vitesse de circulation sur une portion de la Route Départementale n° RD 143 dénommée « Route de la Pisciculture » située en agglomération**

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée pour la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982 et la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 ;

VU le Code de la Route et notamment les R. 110.1, R 110.2, R 411.2, R 411.8, R 411.25 à R 411.28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 5<sup>ème</sup> partie : signalisation d'indication des services – approuvée par l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 modifié ;

**CONSIDERANT le tronçon – ci-dessous défini - de la voie départementale n° RD 143 classée en agglomération et dénommée « Route de la Pisciculture », situé :**

- SUITE A INTERSECTION de la Route Départementale n° RD 143 - dénommée « Route de la Pisciculture » / Voie Communale dénommée « Rue des Truitelles »
- ET JUSQU'À la hauteur de l'accès latéral aux bâtiments publics (Maison des Sports et Salle Henri Coppard)

**Est limité actuellement à 70 Km/h**

**CONSIDERANT l'accès direct à l'infrastructure publique telle que le Skate-Park,**

**CONSIDERANT les accès latéraux aux infrastructures publiques telles que différentes salles municipales mises à la disposition de particuliers et d'associations locales (manifestations organisées)**

**CONSIDERANT la présence d'un rond-point en forme de « haricot » dont le volet paysager est entretenu par le personnel du Centre Technique Municipal de la Commune de Saint-Savin,**

**CONSIDERANT qu'il convient de réduire autant que possible la gêne occasionnée à la circulation,**

**CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie (piétons et cyclistes compris)**

ARRETE :

Article 1.- le tronçon – ci-dessous défini - de la voie départementale n° RD 143 classée en agglomération et dénommée « Route de la Pisciculture» :

- SUITE A INTERSECTION située sur la Route Départementale n° RD 143 - dénommée « Route de la Pisciculture » / Voie Communale dénommée « Rue des Truitelles »
- ET JUSQU'A la hauteur de l'accès latéral aux bâtiments publics (Maison des Sports et Salle Henri Coppard)

Voit sa limite de circulation réduite à 50 Km/h, afin de prévenir la sécurité de l'ensemble des usagers de cette voie t

Article 2.- La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – livre I -5<sup>ème</sup> partie – signalisation d'indication – sera mise en place à la charge de la commune ;

Article 3.- Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4.- Le présent arrêté sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur et dans la commune de SAINT-SAVIN ;

Article 5. – Conformément à l'article R. 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2, place de Verdun BP 1135 – 38 022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6.-

- Monsieur Le Maire de la Commune de SAINT-SAVIN
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bourgoin-Jallieu

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Ampliation à :

- Service Aménagement de la Maison de Territoire Porte des Alpes – 18 avenue Frédéric Dard 38300 BOURGOIN-JALLIEU
- Service Infrastructures et Voirie de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère – 17, avenue du bourg – 38081 L'Isle D'Abeau
- Chef de Centre de Secours de SAINT-SAVIN

Fait à Saint-Savin, le 24 août 2023

Le Maire,



Fabien DURAND

